



**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Séance du jeudi 7 mars 2019**  
**Délégation n°2019-06**

**Membres présents :**

<u>MEMBRES ELUS</u>	<u>MEMBRES EXTERIEURS</u>	<u>PERSONNALITES INVITEES</u>
<b>Collège A :</b> M. Vincent EGEA M. Nicolas LEROY <b>Collège B :</b> Mme Claire GOLLETY M. Aurélien SIRI <b>Collège C :</b> Mme Evelyne FONTAINE M. Jean-Louis ROSE <b>Collège des BIATSS :</b> M. Mounib MAOULIDA M. Ridjal ABDOULAH <b>Collège des USAGERS :</b> Mme Benoïse BEN ATHMANE	<b>Membres de droit :</b> M. Soibahadine IBRAHIM RAMADANI représenté par M. Enfanne ALI HAFFIDHOU (voix consultative) M. Philippe AUGÉ représenté par M. Jean-Patrick RESPAUT M. Benoît ROIG <b>Représentant des organismes de  salariés :</b> M. Abdou DAHALANI <b>Personnalité extérieure :</b> Mme Anrafati COMBO	M. Dominique SORAIN, préfet de Mayotte représenté par Monsieur Edgar PEREZ. M. Stephan MARTENS, vice-recteur de Mayotte représenté par Monsieur Fouad DOGGA. Mme Ida ALI (agent comptable). M. Jean-Paul BELHADI (Directeur Financier et Administratif). M. Fortuné DEMBI (Directeur des Ressources Humaines Mme Françoise BOUTET-WAÏSS (IGAENR)
		<b>QUORUM ordinaire : 14/20</b> <i>(majorité des membres en exercice présente ou  représentée)</i>
		<b>QUORUM budgétaire et statutaire : 13/20</b> <i>(majorité de l'effectif légal présente)</i>

**Membre absents (excusés) :** Monsieur Anil ABDOULKARIM (Représentant des usagers), Madame Echati Bibi MOUSSA (Représentante des activités économiques), Monsieur Thierry GALARME (Représentant des organisations d'employeurs).

**Membres absents :** M. Ambdi Hamada JOUWAOU (Maire de Dembéni), Monsieur Zainal CHARAFOUDINE (Représentant des activités économiques), Monsieur Hugues DELOUTE (Personnalité extérieure).

**Invités absents :** Monsieur Jean-Marc LELEU (Directeur Régional des Finances Publiques de Mayotte).

A l'ouverture de la séance, 13 personnes sont présentes sur les 20 membres composant le conseil d'administration, 2 procurations ont été données : M. Philippe AUGÉ (président de l'université partenaire de Montpellier) à M. Jean-Patrick RESPAUT, M. Thierry GALARME (Représentant des organismes d'employeurs) à M. Jean-Louis ROSE.

En l'absence de procuration de M. Soibahadine IBRAHIM RAMADANI à M. Enfanne ALI HAFFIDHOU sa représentation n'aura de fait qu'une valeur consultative.

**Nature de l'acte :**

Vu le code de l'éducation,  
Vu le décret n°2011-1299 du 12 octobre 2011 portant création du centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte,  
Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,  
Vu le règlement intérieur,

Le conseil d'administration a pris la délibération suivante :

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 68,55 ETPT sous plafond et 3 ETPT hors plafond,
- + 3.808.614,66 € d'autorisations d'engagement,
- + 3.167.129,91 € de crédits de paiement,
- + 3.126.308,72 € de recettes,
- - 40.821,19 € de solde budgétaire,
- + 164.267,69 € de variation de trésorerie,
- + 937.570,21 € de résultat patrimonial,
- + 1.204.691,65 € de capacité d'autofinancement,
- - 258.171,85 € de variation de fonds de roulement.

**Article 2 :**

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de + 937.570,21 € aux réserves facultatives de l'établissement (compte 10682).

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et le bilan sont annexés à la présente délibération.

**Résultats du vote :**

Nombre de votants..... : 13	Pour..... : 13
Abstention..... : 0	Contre..... : 0

La présidente du conseil d'administration du CUFR  
Anrafati COMBO



Le directeur du CUFR  
Aurélien SIRI



<p><b>Envoi au contrôle de légalité le :</b></p> <p><i>En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Mayotte peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de transmission au représentant de l'Etat à Mayotte.</i></p>	<p><b>Certifié exécutoire le :</b></p> <p><i>En application de l'article 21 du décret n° 2011-1299 précité, les délibérations du conseil d'administration sont exécutoires dans un délai de 15 jours suivant leur réception par le représentant de l'Etat à Mayotte.</i></p>
---	--

# COMPTE FINANCIER 2018

Le compte financier est le résultat d'un travail mené conjointement entre l'ordonnateur et l'agent comptable conformément au décret GBCP. Les données issues de la comptabilité budgétaire sont présentées par l'ordonnateur, l'agent comptable exposant pour sa part la situation patrimoniale de l'établissement. Il s'agit pour l'exercice 2018 du deuxième compte financier adopté suivant les prescriptions du décret GBCP.

## LES RECETTES BUDGETAIRES

L'exécution constatée est inférieure aux prévisions (94,99%) avec des situations contrastées en fonction de la nature des recettes. L'établissement s'avère particulièrement dépendant de la subvention de fonctionnement ministérielle (85,75% des recettes totales) malgré l'effort entrepris de diversification des ressources propres.

Nature Recettes	Prévision	Exécution	Taux Exécution	% Recettes Exécutées
Subvention pour charges de service public	2143716	2143716	100,00%	68,57%
Autres financements de l'Etat	536815	549268,75	102,32%	17,57%
Recettes propres	170564	75004,51	43,97%	2,40%
Financements de l'Etat fléchés	114600	72894	63,61%	2,33%
Autres financements publics fléchés	222621	213589,94	95,94%	6,83%
Recettes propres fléchées	103044	71835,52	69,71%	2,30%
<b>Total Recettes</b>	<b>3291360</b>	<b>3126308,72</b>	<b>94,99%</b>	<b>100,00%</b>

Quelques explications peuvent être apportées aux décalages ainsi relevés :

- La part de la subvention pour charges de service public (68,57%) tend en apparence à se réduire au regard du volume global des recettes. Il convient toutefois d'y intégrer une subvention exceptionnelle du MESRI sur titre 7 Etat (536.815€) destinée au financement des 2 salles modulaires supplémentaires. La part réelle de la dotation ministérielle en 2018 s'élève donc à 85,75% des recettes totales, ce qui constitue un ratio courant pour un EPA.
- Les droits de scolarité perçus sur la formation initiale (144.167,90€) n'ont pu être titrés à la clôture de l'exercice budgétaire en raison des incertitudes pesant sur le reversement de l'Université de La Réunion pour les étudiants du master MEEF 1er degré (47.457,90€) et du montant des droits à rembourser aux étudiants boursiers avec notification CROUS ultérieure (19.380€). Ces droits de scolarité ont cependant été comptabilisés en produits à recevoir 2018.

- Le recouvrement sur les financements conventionnés (358.319,46€) s'est nettement amélioré par rapport à l'exercice 2017 (81,39% d'exécution). Cela résulte notamment d'une meilleure négociation en amont des échéanciers des contrats mais également de l'affectation à temps plein d'un personnel chargé de l'appui à la recherche.

## LES DEPENSES BUDGETAIRES

### Concernant la situation des engagements :

L'exécution budgétaire en autorisations d'engagement (AE) s'élève toute enveloppe confondue à 3.808.614,66€ (98,74%) ventilés comme suit :

- Fonctionnement 1.612.021,69€ (99,15%) ;
- Investissement 1.507.767,68€ (97,84%) ;
- Personnel 688.825,29€ (99,75%).

Destination Dépenses	Prévision	Exécution	Taux Exécution	% AE exécutées
Formation	389616,8	315888,06	81,08%	8,29%
Documentation	71174	73732,59	103,59%	1,94%
Recherche	469383,2	428626,49	91,32%	11,25%
Immobilier	1838846,29	1964288,93	106,82%	51,57%
Pilotage	885154,71	930738,6	105,15%	24,44%
Vie étudiante	203152,5	95339,99	46,93%	2,50%
<b>Total Dépenses (AE)</b>	<b>3857327,5</b>	<b>3808614,66</b>	<b>98,74%</b>	<b>100,00%</b>

- L'année 2018 restera marquée par des événements exceptionnels (grève générale, essaim de séismes) qui ont impacté fortement l'exécution budgétaire. L'établissement a connu une fermeture administrative pendant 4 semaines à une période habituelle de pic d'activité. S'il fallait en donner un exemple, les missions d'enseignement d'une trentaine d'intervenants extérieurs ont été annulées en mars et avril 2018.
- Néanmoins, concernant les engagements, la trajectoire d'exécution a pu être maintenue malgré une sous-consommation évidente des crédits de fonctionnement à la rentrée. Pour preuve, sur 553 commandes émises en 2018, 249 (45% du volume annuel) l'ont été depuis le 16 août, date de réouverture du centre. Cela n'a pas manqué d'entraîner une surcharge évidente d'activité pour le service financier (pour le suivi des commandes) et l'agence comptable (pour la mise en paiement des factures).
- L'exécution en autorisations d'engagement est inégale entre destinations puisqu'elle est excellente sur les axes support (immobilier, pilotage) qui concentrent à eux seuls 76% des dépenses mais clairement insuffisante sur la formation (81%) et la vie étudiante (47%). A ce titre, il est compréhensible que les crédits pédagogiques aient été principalement affectés par les événements précédemment exposés. L'UB 940 Administration supporte des dépenses structurelles (marchés et contrats d'entretien) engagées en début d'exercice et exécutées mensuellement.

## Concernant les crédits de paiement :

L'exécution budgétaire en crédits de paiement (CP) s'élève toute enveloppe confondue à 3.167.129,91€ (80,86%) ventilés comme suit :

- Fonctionnement 1.074.538,93€ (81,72%) ;
- Investissement 1.403.765,69€ (73,44%) ;
- Personnel 688.825,29€ (99,75%).

Destination Dépenses	Prévision	Exécution	Taux Exécution	% CP Exécutés
Formation	389616,8	235110,89	60,34%	7,42%
Documentation	71174	71816,42	100,90%	2,27%
Recherche	469383,2	366413,35	78,06%	11,57%
Immobilier	1979380,29	1695937,71	85,68%	53,55%
Pilotage	802468,71	722189,34	90,00%	22,80%
Vie étudiante	204903	75662,2	36,93%	2,39%
<b>Total Dépenses (CP)</b>	<b>3916926</b>	<b>3167129,91</b>	<b>80,86%</b>	<b>100,00%</b>

L'objectif d'un taux d'exécution des CP égal à 90% n'a donc pu être atteint en 2018 essentiellement pour deux raisons principales :

- L'état d'avancement à 70% de l'opération d'extension immobilière, d'où un report prévisionnel de 586k€ de CP sur l'exercice 2019.
- Les commandes passées tardivement qui occasionnent, sur les dépenses de fonctionnement, un taux de consommation des CP égal à 81,72% contre d'ordinaire 90% ; cela résulte de l'impossibilité d'obtenir avant la fermeture une livraison des fournitures commandées et a fortiori une facturation. Il faudra en 2019 être vigilant au volume des restes à payer 2018 effectivement reportés sur l'exercice (estimés à 641k€).

Quelques observations, déjà valables lors de l'adoption du compte financier 2017, peuvent être apportées à cette exécution inégale des CP entre destinations LOLF :

- Le budget est très fortement contraint par le poids des dépenses structurelles (immobilier, pilotage) qui représentent 76,35% des CP, laissant seulement une part de 23,65% aux missions constitutives du CUFR. Le constat mérite toutefois d'être nuancé par le fait que l'extension immobilière pèse à elle seule 36,95% des CP consommés.
- L'effort budgétaire consacré à la recherche (11,57%) est désormais équivalent à la formation, la documentation et la vie étudiante réunies (12,08%). C'est un signe évident du dynamisme de l'activité de recherche mais elle doit rester équilibrée avec l'activité d'enseignement.
- Les 2 salles supplémentaires en modulaires n'ont pu être réceptionnées qu'en janvier 2019 d'où un report d'exécution de 30% des CP sur cette opération.

## L'EQUILIBRE FINANCIER

Le solde budgétaire en exécution (recettes - crédits de paiement) s'établit à - 40.821,19€ contre - 625.566€ prévus au dernier budget rectificatif de 2018. Il s'agit du deuxième compte financier dont l'exécution se traduit par un prélèvement sur le fonds de roulement, au demeurant limité (- 258.171,85€).

En effet, le résultat d'exploitation s'établit à + 937.570,21€. En incluant une charge annuelle d'amortissement de 267.121,44€, l'établissement dispose sur son activité d'une capacité d'autofinancement (CAF) égale à 1.204.691,65€ signe d'une réelle capacité du CUFR à financer ses investissements.

Les principaux indicateurs de la comptabilité patrimoniale sont les suivants :

	BI 28/11/2017	BR1 14/05/2018	BR2 04/09/2018	BR3 14/12/2018	COFI 07/03/2019
Produits	2.400.105	3.090.168	3.211.360	3.291.360	3.141.787
Charges	2.166.214	2.257.068	2.272.691	2.237.521	2.204.216
Résultat	+233.891	+833.100	+938.669	+1.053.839	+937.571
CAF	466.035	1.065.244	1.170.813	1.285.983	1.204.692
Emplois	1.313.610	1.912.819	1.912.819	1.911.549	1.462.864
<b>Apport/Prélèvement FDR</b>	<b>-847.575</b>	<b>-847.575</b>	<b>-742.006</b>	<b>-625.566</b>	<b>-258.172</b>

- Contrairement aux prévisions pessimistes inscrites au budget initial 2018, le CUFR demeure en capacité d'autofinancer ses investissements pourvu que soient contenues à l'avenir certaines charges de fonctionnement (masse salariale sur budget propre, déplacements professionnels, intervenants extérieurs principalement).
- Ainsi, en se basant sur une CAF annuelle avoisinant 300K€ - déduction faite des dotations aux amortissements - il serait théoriquement possible d'allouer chaque année 200K€ pour la maintenance immobilière et 100K€ pour l'acquisition d'équipements scientifiques, dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI) restant à définir et à faire adopter par le CA.
- Néanmoins, il demeure important pour le CUFR de conserver par précaution un niveau de fonds de roulement au moins égal à un trimestre de fonctionnement. Cette précision est importante dans la mesure où une part substantielle du fonds de roulement n'est pas disponible (586k€ pour l'extension immobilière et 137k€ pour les opérations fléchées, soit 54% du FDR). A la clôture de l'exercice, le FDR disponible est égal à 615k€ soit 114 jours de fonctionnement, ce qui répond aux critères prudentiels.

Pour conclure, le CUFR de Mayotte présente une situation financière structurellement saine qui lui permet de relever les défis à venir : augmentation des capacités d'accueil, ouverture de nouvelles formations, création d'une équipe d'accueil en recherche, projet de technopôle...

**ANNEXE DES COMPTES FINANCIERS 2018  
DU CENTRE UNIVERSITAIRE DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE DE  
MAYOTTE**

ELEMENTS	2018	2017	Variation	Variation%
Produits	3 141 786,63	2 533 452,06	608 334,57	24%
Charges	2 204 216,42	2 220 238,97	- 16 022,55	-1%
<b>Résultat</b>	<b>937 570,21</b>	313 213,09	624 357,12	199%
<b>Capacité d'autofinancement</b>	1 204 691,65	539 716,52	664 975,13	123%
<b>Fonds de roulement</b>	1 337 697,89	1 557 300,64	- 219 602,75	-14%
Besoin en fonds de Roulement	- 57 754,84	326 115,60	- 383 870,44	-118%
<b>Trésorerie nette</b>	<b>1 395 452,73</b>	1 231 185,04	164 267,69	13%

**Éléments significatifs du Bilan :**

**L'ACTIF**

**Les immobilisations 2,492 € net :**

Les immobilisations s'élèvent à 3 295 287,19€ (brut), soit un montant net de 2 491 762,62 € en progression de 87% par rapport à 2017. Elles sont principalement constituées de :

- 1,21 M€ (brut) d'immobilisations en cours relatives à la construction des modulaires, soit 49% ;
- 1,19 M€ (brut) d'autres immobilisations corporelles, soit 36%. Elles concernent essentiellement le matériel informatique et le matériel de transport.

Le montant des constructions et des terrains sont sous évalués.

En effet, le bâtiment principal du CUFR, objet d'une convention de mise à disposition du département au bénéfice du CUFR et estimé à 4,5M€ n'est pas comptabilisé. La régularisation est prévue durant l'exercice 2019 au vu de la convention.

Le CUFR bénéficie également d'une convention de cession, à l'euro symbolique, de la commune de DEMBENI concernant le terrain, soit l'ensemble des parcelles



d'assise du bâtiment principal. La régularisation comptable est en attente de l'estimation de la valeur du terrain.

Aucune des conventions précitées ne fait l'objet d'une publication auprès du service conservation de la Propriété immobilière de l'Etat.

Durant l'exercice 2018, seul le secteur de la recherche (soit 1 secteur sur 3) a effectué un inventaire physique exhaustif. Toutefois, l'inventaire théorique est rigoureusement suivi, pour l'ensemble des secteurs, compte tenu des moyens disponibles.

#### **Les créances 472 K€ :**

Les créances sont comptabilisées à hauteur de 472 090,44, soit une augmentation de 13% par rapport à 2017.

Les autres dépenses à régulariser ainsi que les créances clients représentent respectivement 41% et 39% des créances en 2018.

Les créances sur les entités publiques (32K€) sont réduites de 51 K€, soit – 263% par rapport à 2017.

L'ensemble des créances sont à court terme.

### **LE PASSIF**

#### **Les fonds propres 3,829 M€ :**

Les réserves et le résultat de l'exercice constituent les fonds propres, soit 3 829 460,57€ en croissance de 32% par rapport à 2017. Ils représentent 88% du passif.

#### **Les dettes 530 K€ :**

Les dettes (529 845,28 €), soit 12% du Passif, augmentent de 485% en comparaison à 2017.

Les dettes fournisseurs (306 K€), constituées essentiellement de facture à établir (85%), sont en hausse de 476% et représentent 57% des dettes non financières.

L'ensemble des dettes sont à court terme.



## **Éléments significatifs du compte de résultat**

### **Les charges 2,204 M€ :**

Les charges (2 204 216, 42) diminuent de 16K€ par rapport à 2017 et concernent principalement :

- Les achats et autres services, soit 49% mais baissent de 12% ;
- Les charges de personnelles, soit 30% et en augmentation de 20%. 62% des charges de personnel est relatif aux frais de missions.

### **Les produits 3,142 M€ :**

Les produits comptabilisés à hauteur de 3 141 786,63€ croissent de 24% en comparaison à 2017.

Les subventions pour charge de service publique, soit 87% des produits progressent de 32%.

**Il ressort de l'ensemble de ces éléments, un résultat de 937 570,21€. Je propose d'affecter le résultat au compte 10682 « Réserves facultatives ».**